



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Article 2121-7 du Code Général des  
Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la **Salle des fêtes**, le :

**Jeudi 28 janvier 2021**  
**à 19 heures**

### **ORDRE DU JOUR** **Session ordinaire**

*Affiché, le 22 janvier 2021*

- 1) Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2020
- 2) Décisions prises dans le cadre de la délégation
- 3) Tenue de la présente séance de Conseil Municipal à huis clos en raison du couvre-feu à 18h
- 4) Précisions relatives aux délégations confiées au Maire par le Conseil Municipal
- 5) Lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la Mairie
- 6) Convention entre la commune et le service commun d'Agglopolys pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres
- 7) Convention pour le renouvellement d'implantation d'un mobilier urbain de communication
- 8) Convention 2020 de prestation de service avec la MSA pour le relais d'assistantes maternelles
- 9) Tarifs d'occupation du domaine public sur le marché hebdomadaire
- 10) Modification du règlement de fonctionnement du marché hebdomadaire
- 11) Attribution d'une subvention exceptionnelle
- 12) Tarifs des activités extérieures « Maison des Jeunes » pour le séjour des vacances d'hiver 2021
- 13) Recrutement de personnel d'animation en Contrat d'Engagement Éducatif
- 14) Création d'un poste statutaire et suppression d'un autre poste
- 15) Affaires diverses

**En raison de l'application du couvre-feu à partir de 18 heures sur le territoire national à compter du 16 janvier 2021, le public ne sera pas autorisé à assister à la présente séance de Conseil Municipal.**

**Vous remerciant de votre compréhension**

Le Maire,

François CROISSANDEAU

